

Raid Aventures en Durance 2010

Article 1 : L'inscription au Raid Aventure en Durance implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Généralités

L'épreuve du Raid Aventure en Durance est ouverte aux équipes composées de 2 personnes (masculin, féminin, ou mixte) de plus de 16 ans, les mineurs pouvant être acceptés sur production d'une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 50 équipes de 2 personnes sur chaque circuit. Le départ du Raid Aventure en Durance aura lieu le samedi 5 juin 2010 à 21 h à la Ferme de Font Robert de Château Arnoux, l'accueil sera ouvert dès 18h. L'arrivée se fera au même endroit. Le reste de l'épreuve se déroulera le lendemain. L'accueil sera ouvert de 5h à 6h30 pour les parcours Expert et Sportif, et de 7h à 8h30 pour le Découverte. Les départs et arrivées se tiendront à Volonne. Les inscriptions se feront par courrier avant le 24 mai 2010 (le cachet de la poste faisant foi), et sur le site www.asn04.fr. Aucune inscription ne se fera sur place.

Article 3 : Loi relative aux sportifs

Suite à la loi relative à la protection de la santé des sportifs, les modalités d'inscription dans les courses sont désormais les suivantes :

Vous devez faire parvenir à l'organisation avec votre bulletin d'inscription, un certificat médical original datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve (il sera restitué à la fin de l'épreuve) de non contre indication à la pratique des sports suivants : course à pied, course d'orientation, VTT, escalade, canoë et tir à l'arc en compétition. De plus vous devrez fournir une attestation de natation.

Article 4 : Épreuves

L'organisation propose trois parcours, un « Expert » d'environ 78km et 2700m D+, un « Sportif » d'environ 55km et 1700m D+ et un « Découverte » de 20 Km et 350m D+ en autonomie complète. Les circuits « Expert » et « Sportif » se dérouleront sur deux jours avec un prologue facultatif la veille.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou de modifier les parcours et le présent règlement en fonction des autorisations qui lui auront été données ou des conditions météorologiques.

Les deux équipiers doivent évoluer ensemble durant toute la durée de l'épreuve. Le dossard fourni à chaque équipier doit être visible à tout moment et il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalité. Si un équipier abandonne l'épreuve ou se blesse, l'équipe doit le signaler au contrôle de passage suivant et se verra immédiatement mise hors course.

Parcours Découverte :

Le parcours Découverte est accessible aux sportifs ayant une pratique occasionnelle des sports proposés

- ❖ Épreuve n°1 : Canoë de 2,3km / ~ 1h
- ❖ Épreuve n°2 : Course d'orientation de 2km / 100 D+ / ~ 35min
- ❖ Épreuve n°3 : VTT de 4,5km / 30m D+ / ~ 40min
- ❖ Épreuve n°4 : Tir à l'arc
- ❖ Épreuve n°5 : Run and Bike de 1,6km / 85m D+ / ~ 30min

Le vélo devra être transmis de la main à la main (interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier qui se trouve à l'arrière). Interdiction de monter à deux sur le vélo. Obligation pour les 2 équipiers de porter le casque sur la tête tout au long de cette épreuve.

- ❖ Épreuve n°6 : Trail balisé de 3km / 150m D+ / ~ 45min
- ❖ Épreuve n°7 : Run and Bike de 2,2km / 30m D+ / ~ 25min

Le vélo devra être transmis de la main à la main (interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier qui se trouve à l'arrière). Interdiction de monter à deux sur le vélo. Obligation pour les 2 équipiers de porter le casque sur la tête tout au long de cette épreuve.

- ❖ Épreuve n°8 : VTT Road Book de 5km / 35m D+ / ~ 35min

Parcours sportif :

Le parcours Sportif est accessible aux sportifs ayant une pratique régulière des sports proposés

- ❖ Prologue : Course d'orientation de 6km / 200m D+ / ~ 1h15min
- ❖ Épreuve n°1 : Canoë de 3,6km / ~ 1h
- ❖ Épreuve n°2 : Trail balisé de 4,5km / 60m D+ / ~ 40min
- ❖ Épreuve n°3 : VTT 1 en suivi d'itinéraire road book de 10km / 370m D+ / ~ 1h25min
- ❖ Épreuve n°4 : Course d'orientation de 3km / 100m D+ / ~ 40min
- ❖ Épreuve n°5 : VTT 2 en suivi d'itinéraire road book de 8,7km / 100m D+ / ~ 1h20min
- ❖ Épreuve n°6 : Course d'orientation de 2km / 100m D+ / ~ 30min
- ❖ Épreuve n°7 : Run and Bike de 3,4km / 30m D+ / ~ 25min

Le vélo devra être transmis de la main à la main (interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier qui se trouve à l'arrière). Interdiction de monter à deux sur le vélo. Obligation pour les 2 équipiers de porter le casque sur la tête tout au long de cette épreuve.

- ❖ Épreuve n°8 : Tir à l'arc
- ❖ Épreuve n°9 : Trail orientation de 7km / 330m D+ / ~ 50min
- ❖ Épreuve n°10: Run and Bike de 5km / 35m D+ / ~ 30min

Parcours Expert :

Le parcours Expert est accessible aux sportifs ayant une pratique intensive et soutenue des sports proposés

- ❖ Prologue : Course d'orientation de nuit 6Km/ 200m D+/~ 1h15min
- ❖ Épreuve n°1 : Trail balisé de 4,5km / 50m D+/~ 40min
- ❖ Épreuve n°2 : VTT 1 en suivi d'itinéraire road book de 13km / 545m D+ / ~ 1h30min
- ❖ Épreuve n°3 : Course d'orientation de 6km / 200m D+ / ~ 50min
- ❖ Épreuve n°4 : VTT 2 en suivi d'itinéraire road book de 12km / 250m D+ / ~ 1h25min
- ❖ Épreuve n°5 : Course d'orientation de 2km / 100m D+ / ~ 30min
- ❖ Épreuve n°6 : Run and Bike de 10km / 80mD+ / ~ 50min

Le vélo devra être transmis de la main à la main (interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier qui se trouve à l'arrière). Interdiction de monter à deux sur le vélo. Obligation pour les 2 équipiers de porter le casque sur la tête tout au long de cette épreuve.

- ❖ Épreuve n°7 : Canoë de 3,6km / ~ 1h
- ❖ Épreuve n°8 : Trail orientation de 10,5km / 480m D+ / ~ 1hmin
- ❖ Épreuve n°9 : Tir à l'arc
- ❖ Épreuve n°10: Trail orientation 4,1km / 30m D+ / ~ 35min

La chronologie des épreuves peut changer.

Article 5 : Le Prologue

Le prologue est une épreuve facultative qui se déroulera le soir du 5 juin à la Ferme de Font Robert. Elle est ouverte à toutes les équipes mais les résultats ne seront pris en compte que pour les équipes inscrites sur les circuits « Expert » et « Sportif ».

Il sera sous la forme d'une Course d'orientation, 60% en forêt, 40% en ville.

La non participation à cette épreuve n'entraînera pas de pénalités, cependant des bonifications seront accordés aux participants.

Les participants du prologue bénéficieront d'une bonification de 10 minutes, plus des bonifications en fonction du temps sur l'épreuve.

Article 6 : Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire sera vérifié avant le départ et pourra l'être tout au long du parcours. Toute équipe ne présentant pas la totalité du matériel demandé se verra interdire le départ ou être mise hors course immédiatement.

Le matériel obligatoire par équipier est le suivant : 1 VTT norme CE en état, 1 casque rigide VTT homologué, 1 poche à eau ou un bidon remplis, 1 paire de chaussures de sport, des barres énergétiques ou autres, 1 coupe vent, 1 couverture de survie et une lampe frontale,

Le matériel obligatoire par équipe est le suivant : 1 boussole, 1 sifflet, 1 porte carte, 1 téléphone portable avec une pochette étanche, 1 kit de réparation VTT, 1 compteur vtt, 1 trousse de secours.

Le matériel prêté par l'organisation est le suivant : 1 dossard par équipier, 1 carte par équipe pour chaque épreuve (IGN ou IOF), 1 carton de pointage par équipe, 1 gilet de sauvetage, 1 canoë et les pagaies.

Article 7 : Précisions

Le parcours du Raid Aventure en Durance se déroule en milieu naturel. La progression des équipes se fait à pied et en VTT en autonomie complète (ravitaillement en eau possible sur le parcours). Le parcours comporte plusieurs points de contrôle de passage (balises ou contrôleurs) obligatoires qui doivent être franchis en équipe. Tout point de contrôle manqué entraîne l'application d'une pénalité qui sera précisée lors du briefing de départ (30 minutes avant le départ).

Des portes horaires vont être établies pour le passage à certains points de contrôle. Si une équipe s'y présente au-delà de la limite fixée lors du briefing, le contrôleur la dirigera sur un retour ou un itinéraire plus court et l'équipe se verra attribuer des points de pénalité.

A l'arrivée sur une balise, chaque équipe devra poinçonner pour valider son passage.

Article 8 : Niveau requis, entraînement

Avoir des notions d'orientation et savoir lire une carte (IGN et IOF). Pratiquer la course à pied ou marcher vite sur terrain accidenté (chemins, GR, sentiers, pierriers,...). Pratiquer aisément le VTT, être endurant. Avoir l'esprit d'équipe et le sens du fair-play. Savoir nager.

Article 9 : Chronométrage

Le chronomètre sera déclenché au début de l'épreuve lors du départ de la première équipe et s'arrêtera lors du passage à l'arrivée. Il sera fait des neutralisations de temps pour certaines sections afin de préserver la sécurité de chaque concurrent. Les temps sont exprimés en heures, minutes, secondes. Le temps ne sera validé que si les deux équipiers ont respecté le présent règlement, franchi ensemble la ligne d'arrivée, et après vérification des cartons de contrôle et application des différentes pénalités s'il y a lieu.

Tout oubli de balises entraînera une pénalité.

Article 10 : Classement

Seules les équipes se présentant complètes à l'arrivée seront classées. Le classement sera établi à partir du temps chronométré et modifié selon les pénalités attribuées pendant la course. Plusieurs catégories seront établies et récompensées : Homme, Dame et Mixte.

Article 11 : Droit d'engagement - annulation

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment rempli et signé des deux équipiers, des 2 certificats médicaux, des droits d'engagement, du présent règlement signé par les deux équipiers et de l'attestation de natation. Les droits d'engagement comprennent un lot pour chaque participant, le matériel prêté par l'organisation, le repas à l'arrivée, la sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve. L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

Les droits d'engagement seront remboursés intégralement en cas d'annulation de l'épreuve par l'organisation, de blessures ou de forces majeures avec justificatifs. Ils seront remboursés à hauteur de 50% si une équipe se désiste jusqu'à 15 jours avant la date de l'épreuve. Dans les deux semaines précédant la date de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves et aux cérémonies, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : Respect de l'environnement

Les équipes s'engagent à respecter l'environnement traversé (vignes, vergers, cultures, forêts, ...) et à ne laisser aucun détritus dans la nature sous peine de mise hors course. Tout franchissement de zone de culture devra être opéré en suivant la périphérie de cette dernière ou les pistes d'exploitation. Le non respect de cette consigne pourra aller jusqu'à la mise hors course de l'équipe.

Article 14 : Respect du règlement

Le non respect d'un des points du règlement par l'un ou l'autre des équipiers entraînera la disqualification immédiate de l'équipe. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte de matériel avant, pendant et après la course. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. La participation au Raid Aventure En Durance implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Accepté le

Nom:

Prénom:

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Nom:

Prénom:

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »